

Commune :
ARQUES (040)

N° d'ordre du document d'arpentage : 2515 S
Document vérifié et numéroté le 11/09/2025
A BETHUNE
Par MR MAKLES CHRISTOPHE
INSPECTEUR
Signé

Cachet du service d'origine :

BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre)
85 Rue Georges Guynemer
CS 20712
62407 BETHUNE CEDEX
Téléphone : 03.21.63.10.71

ptgc.620.bethune@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par _____
géomètre à _____
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).

(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc. ...).

Section : F
Feuille(s) : 000 F 01 000 F 02 000 F 03
Qualité du plan :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 15/09/2025
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par GEOFIT EXPERT TEMPLEMARS (2)

Réf. :

Le 15/09/2025

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
- 1^{er} OCT... 2025... et publication ou
notification le ...- 2^e OCT... 2025
Monsieur le Maire

Roussel
Benoît ROUSSEL

